Solucom

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 496 688,20 € Siège social : Tour Franklin – 100/101 Terrasse Boieldieu – La Défense 8 – 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX 377 550 249 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUILLET 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la gestion de votre Directoire au cours de l'exercice clos le 31/03/14 dans le cadre de l'Assemblée générale mixte du 11/07/14.

Conformément à la loi, nos observations porteront sur le rapport de gestion concernant l'activité de votre société et de son groupe, élaboré par votre Directoire, et sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice écoulé, ainsi que sur les autres points figurant aux termes de votre convocation.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/14

Vous venez d'entendre la présentation des rapports de votre Directoire et des Commissaires aux comptes de la société.

Les documents comptables afférents aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/14, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, nous ont été communiqués par votre Directoire, dans le délai prescrit par la loi.

Le Conseil de surveillance n'émet aucune observation sur les comptes sociaux et consolidés clos le 31/03/14, et les approuve tels qu'établis et arrêtés par le Directoire.

Le Conseil de surveillance vous demande d'approuver les comptes sociaux, d'affecter le résultat, et de décider la distribution du dividende tels que présentés par votre Directoire.

Le Conseil de surveillance vous demande également d'approuver les comptes consolidés et d'arrêter le bénéfice net de l'ensemble consolidé tel qu'il en résulte.

Le Conseil de surveillance n'a également émis aucune observation sur l'ensemble des rapports et documents annexes établis par le Directoire.

2. Renouvellement de deux mandats de membres du Conseil de surveillance et nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Votre Directoire propose, dans le cadre de son rapport de gestion :

- de renouveler, pour quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/18, les mandats de :
 - Monsieur Michel DANCOISNE
 - Monsieur Jean-François PERRET

- de nommer comme nouveau membre du Conseil de surveillance pour quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/18 :
 - Madame Nathalie WRIGHT, née le 11/08/64 à Ivry Sur Seine (France), de nationalité française, demeurant 7 rue du docteur Guionis - 92500 Rueil Malmaison.

Madame Nathalie WRIGHT a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'ensemble des informations obligatoires au regard de la loi sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire (point 6 du paragraphe XII – Points sur les mandats du Directoire et du Conseil de surveillance) auquel nous vous demandons de vous reporter.

Votre Conseil de Surveillance a validé ces deux renouvellements et cette nomination.

3. Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et de renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant

Conformément aux dispositions de l'article L.225-228 du Code de commerce, et à la recommandation émise par le Conseil de surveillance en tant que Comité d'audit lors de sa réunion du 24/03/14 (recommandation émise conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce), le Conseil de surveillance vous demande de bien vouloir :

- prendre acte de l'échéance des mandats du Cabinet SLG Expertise, Commissaire aux comptes titulaire, et du mandat de Madame Valérie DAGANNAUD, Commissaire aux comptes suppléant, qui viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/14.
- nommer pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 le Cabinet MAZARS 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- nommer pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 le Cabinet FIDUS 12 rue Ponthieu 75008 PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Bien entendu, l'ensemble des démarches obligatoires à l'égard de l'AMF, tant par Solucom, que par les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement pressentis, seront effectuées dans les délais légaux, de manière à obtenir toute assurance sur ces nominations.

4. Observations sur le rapport du président du Conseil de surveillance établi en vertu des dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce

Nous vous précisons que lors de sa séance du 02/06/14, le Conseil de surveillance a approuvé, sans réserve ni observation, le rapport établi par le président du Conseil de surveillance en vertu des dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce, tel qu'il est joint au rapport du Directoire.



5. Modification statutaire et nomination d'un censeur au Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance adhère totalement aux propositions faites par le Directoire concernant l'insertion dans les statuts d'un nouvel article 23 relatif aux Censeurs, et vous demande d'approuver et de voter favorablement la résolution correspondant à cette modification statutaire.

Le Conseil de surveillance émet également un avis favorable à l'utilisation immédiate de ce nouveau dispositif statutaire relatif aux Censeurs et à la nomination de Madame Sarah LAMIGEON, née le 08/05/72 à Bazas (France), de nationalité française, demeurant 71 boulevard Arago – 75013 Paris, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/16, en qualité de premier Censeur.

Le Conseil de surveillance Établi le 2 juin 2014

